

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

Communiqué de presse

N° 32-2014

L'emploi salarié progresse de 0.5% au 2e trimestre 2014 +2.3% par rapport au 2e trimestre 2013

L'emploi augmente plus vite au Luxembourg que dans l'ensemble de la zone euro

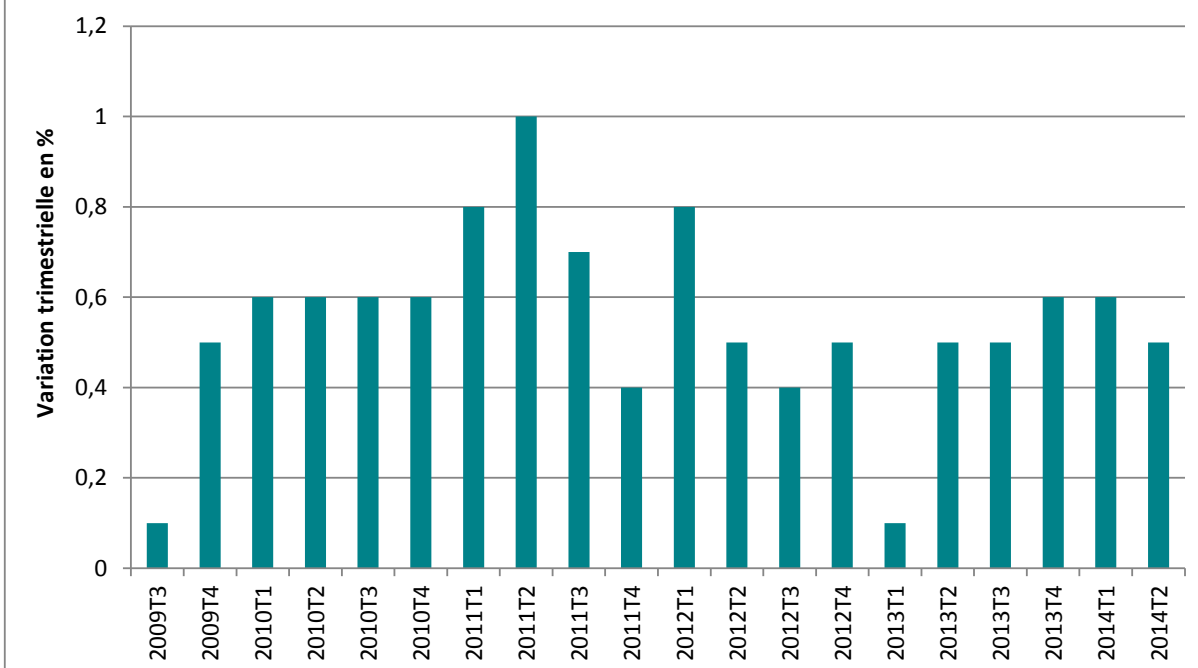
Le nombre de salariés au Grand-Duché de Luxembourg a augmenté de 0.5% au deuxième trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent, respectivement de 2.3% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans l'ensemble de la zone euro, l'emploi n'a augmenté que de 0.2% par rapport au premier trimestre 2014 et de 0.4% par rapport au deuxième trimestre de 2013.

Le secteur de l'information et de la communication arrive en tête des créations nettes d'emploi avec un taux de croissance de 3.5% sur an. La croissance de l'emploi reste soutenue dans les activités de service, avec une progression de 3.4% par rapport au deuxième trimestre 2013. Cette création d'emploi est essentiellement nourrie par les activités comptables et juridiques ainsi que les activités de conseil de gestion (+5.8% sur un an). En revanche, l'emploi intérimaire a reculé de 3.3% par rapport au deuxième trimestre de 2013.

Dans les activités financières et d'assurance, l'emploi a augmenté de 2.1% sur un an et de 0.6% sur un trimestre. Cette croissance est essentiellement portée par le développement favorable dans les activités dites « auxiliaires », comme p.ex. les fonds d'investissement et de pension. L'emploi y a progressé de 5.7% sur un an, contre 1.3% dans les banques et les assurances.

Sur un an, l'emploi des frontaliers augmente un brin plus vite que celui des résidents : 2.4% contre 2.2%. Chez les résidents, ce sont surtout les ressortissants étrangers qui profitent de la hausse : +3.0% pour les ressortissants communautaires et +7.0% pour les ressortissants non-communautaires.

Evolution de l'emploi salarié (par rapport au trimestre précédent)



Évolution de l'emploi salarié par pays de résidence, sexe, nationalité et branche d'activité

	2013	2013					2014				
		T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Milliers de personnes		Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	361 898	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	1,6	1,7	1,8	2,4	2,3
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	202 400	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	1,8	1,9	1,8	2,2	2,2
Luxembourgeois	104 316	0,3	0,1	0,1	0,1	0,7	0,8	0,6	0,4	0,6	1,1
Communautaires (UE28)	87 177	0,9	0,9	0,9	0,7	0,5	2,5	2,8	2,8	3,4	3,0
Non communautaires	10 908	2,5	2,1	2,0	1,4	1,4	5,9	7,3	8,3	8,2	7,0
Frontaliers	159 498	0,6	0,4	0,8	0,7	0,3	1,3	1,4	1,9	2,5	2,4
Belgique	40 371	0,5	0,4	0,8	0,6	0,6	2,3	2,3	2,5	2,3	2,4
Allemagne	39 621	0,3	0,5	0,8	0,7	0,2	1,0	1,2	1,7	2,3	2,1
France	79 506	0,7	0,4	0,9	0,8	0,3	0,9	1,1	1,7	2,7	2,6
Sexe											
Hommes	216 044	0,5	0,5	0,6	0,5	0,3	1,1	1,3	1,5	2,1	1,9
Femmes	145 854	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	2,2	2,2	2,4	2,7	2,9
Branche d'activité (Nace rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	36 079	-0,5	-0,2	0,2	-0,2	0,2	-1,7	-1,3	-0,5	-0,7	0,0
Construction	39 378	0,1	0,1	0,3	0,7	0,3	-0,2	-0,1	0,0	1,3	1,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	86 989	0,7	0,5	0,7	0,4	0,6	1,6	1,9	2,1	2,3	2,2
Information et communication	14 755	0,5	0,3	0,4	2,0	0,1	1,6	2,2	2,6	2,6	3,5
Activités financières et d'assurance	42 761	0,4	0,4	0,5	0,7	0,6	0,7	0,9	1,3	2,0	2,2
Activités spécialisées et services de soutien	51 083	1,5	0,7	1,5	1,3	-0,1	3,9	3,7	3,6	5,2	3,4
Administration et autres services publics	72 082	0,6	0,9	0,8	0,2	0,9	2,8	2,6	2,4	2,5	2,8
Autres activités	18 772	0,8	0,7	0,8	0,9	1,0	2,9	2,9	3,0	3,4	3,5

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières

** données brutes

Note méthodologique:

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 1995 (SEC 1995), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

15/09/2014

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « Marché du travail » sur le Portail des statistiques: www.statistiques.lu.

La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Bureau de presse

Guy Zacharias | Tél 247-84281 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Jean Ries | Marché du travail | Tél 247-84 | jean.ries@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.